**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2021**

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l’Assemblée le 16 novembre 2021 pour le 23 novembre 2021 à dix-neuf heures dans la salle des séances . Le tout conformément aux dispositions de l’article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le vingt-trois novembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s’est réuni en Mairie dans la salle des séances , sous la présidence de Monsieur BONGARD David, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames BERLET Céline, DETRONCHET Elodie, OUSSIN M. Thérèse, ,POUVIAUD Aurélie, PRUNIER Aurélie, RACINE Danielle, Messieurs AUBERT Philippe, BONGARD David, COUTEAUDIER Pierre, GUERIN Alain, LE COMTE Xavier, LEMOINE Frédéric, LOREAU J. François, RAGOT Stéphane, VIGIER Cédric .

**Absent excusé**: néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance :** Monsieur VIGIER Cédric

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**ORDRE DU JOUR**

***I/ Commission « Associations »***

* La commission « associations » après avoir examiné les dossiers propose d’attribuer les subventions suivantes :
* Amicale des sapeurs-pompiers : 650.00 €
* Aurore Sportive et Culturelle : 150.00 €
* Comité des Fêtes : 2 500.00 €
* Comité des parents d’élèves : 500.00 €
* Sté pêche : 500.00 €
* La Boule Verte : 650.00 €
* Comité des Foires Cercy la Tour : 70.00 €
* Camosine : 160.00 €
* 4 L en Cathéter : 200.00 €

Rappel : Les associations bénéficient de la gratuité 3 fois par an de la M.J.L.C (sauf chauffage), un état des lieux devra avoir lieu en début de location et en sortie, si le ménage n’est pas fait correctement, soit ils effectuent le ménage ou devront payer une indemnité forfaitaire de 100.00 €.

***2 / Urbanisme*** :

* Avenant à la convention signée le 11 avril 2019 relative à l’instructions des autorisations et actes d’urbanisme.
* Modification article 9 : Modalités financières

Facturation 3 à 6 mois (selon les actes transmis).

Tarif : forfait : 1.65 €/habitant

+ actes : Certificat Urbanisme (b) : 19.00 €

Déclaration Préalable : 65.00 €

Permis de construire : 95.00 €

Permis de démolir : 76.00 €

Permis d’aménager : 114.00 €

La commune instruit les certificats d’urbanisme (a) et les délivre au nom de la commune

* Modification article 10 : Date et mise en œuvre, durée et résiliation

A compter du 01 janvier 2022 et pour une durée de 5 ans.

Sans dénonciation des parties, la convention est reconduite annuellement.

Les autres articles de la convention relative à l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme à compter du 01 janvier 2019 entre la commune et Nièvre Ingénierie ne sont pas modifiés.

***3/ Syndicat SIEEEN :***

Mr Pierre COUTEAUDIER est désigné délégué à la commission local énergie.

***4/ Assurance Personnel :***

La commune de Fours a contracté auprès de la CNP un contrat d’assurance groupe garantissant les risques statutaires. Le contrat arrivant à échéance, le centre de gestion de la Nièvre a réalisé un marché public et la commission d’appel d’offres a retenu l’offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d’attribution qui sont définis dans le cahier des charges.

Le marché d’assurance pour les collectivités ayant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL a été attribué à CNP Assurance et Sofaxis.

Taux de cotisation : 7.71 % avec 10 jours de franchise cumulé/an/agent.

Agents affiliés à l’IRCANTEC

Taux de cotisation : 1.50 € avec 10 jours de franchise par arrêt/an/agent.

***4/ Questions diverses :***

* Participation aux frais de fournitures et activités périscolaires du Collège F.Sarrien de Bourbon Lancy :

La commune refuse de participer aux frais financiers.

* Participation financière budget CCAS : 11 335.77 €

Participation financière budget Lotissement : 10 539.89 €

(les sommes sont inscrites au budget primitif)

* Décision modificative :

Des dépenses imprévues nous obligent à modifier le budget primitif à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonctionnement Dépenses** | **Fonctionnement Recettes** |
| C /64162 emploi aidé + 2 100.00 € | C /74718 Contrat aidé + 2 100.00 € |
| C/6454 Assédic + 110.00 € |  |
| C/6475 Honoraires Médecin CDG + 75.00 € |  |
| C/6228 Document Unique + 3 009.62 € |  |
| C/6184 Orga. de formations - 2 061.00 € |  |
| C/615221 Entretien de bâtiments - 1 133.62 € |  |
| **Total : + 2 100.00 €** | **Total : + 2 100.00 €** |

* Invitations :

Les membres du conseil municipal sont invités :

-Marché de Noël (Cté des fêtes) samedi 04 décembre à 12 h Place Pouyat

-Sainte Barbe samedi 11 décembre cérémonie

-Noël des Enfants (Cté des parents d’élèves) vendredi 17 décembre à 18 h MJLC

-VFCEA Réunion mairie de Luzy 16 décembre à 14 h 30

-Réunion publique ordures ménagères lundi 06 décembre à 18 h MJLC

-Assemblée générale comité départementale de la Pétanque samedi 27 novembre 15 h MJLC

* Travaux :

Ouverture chantier pylône téléphonique jeudi 25 novembre à 14 h Route du Magny.

Trottoirs en cours – subvention DCE

Sapin de Noël installé Place Pouyat

Travaux adduction eau potable (Brûle Jacquet, Le Brieux/le Terrain et le Bas de Fours) sont terminés

Vente chemins communaux : à déterminer

* Logements :

Commission logements se réunira le jeudi 25 septembre.

Départ de Mr BEN AMOR au 01 décembre (dette de 2 756.74 €)

* CCAS

Les colis pour les personnes âgées seront distribués par les bénévoles du CCAS aidés par les membres du conseil municipal

* Bulletin municipal

Mr RAGOT Stéphane a la charge de la réalisation du bulletin municipal.

* Point sur les écoles :

Dispositif «  Lire et faire lire » Une bénévole de l’association interviendra pendant le temps de la garderie le jeudi.

Le Conseil d’écoles a eu lieu le 17 novembre, remerciements à la commune.

Les enfants des écoles réaliseront des cartes de vœux qui seront jointes aux colis des personnes âgées

Les menus du mois de décembre sont en cours d’élaboration.

Décoration du sapin à la MJLC

La commune de Fours a participé à l’opération « mille arbres à planter » pour la création d’une haie champêtre. La commune a reçu les arbres, la haie sera plantée le long du cimetière sur une longueur de 50 m, la plantation sera réalisée par les employés communaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 20 h 06.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 23 novembre a été affiché à la porte de la Mairie le 25 novembre 2021 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.